

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieux de la formation

Angers, Brest, Rennes

Contact

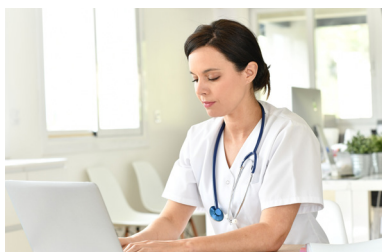
Blandine BLAITEAU
Tél : 02 41 73 59 44
blandine.blaiteau@univ-angers.fr

Responsable de la formation

Pr Audrey PETIT
Centre de consultations
de pathologie professionnelle
CHU Angers

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaires



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

SANTÉ AU TRAVAIL QUALIFICATION INFIRMIER

— Présentation

Le départ en retraite de nombreux médecins du travail au cours des prochaines années et le faible nombre de nouveaux médecins diplômés en santé au travail dans le même temps vont renforcer le rôle des Infirmiers en Santé au Travail (IDEST) en leur donnant de nouvelles fonctions au sein des Services de santé au travail. Les IDEST devront posséder les compétences requises pour pouvoir prendre en charge de nouvelles activités définies dans le cadre de la réforme de la santé au travail mise en place par les partenaires sociaux.

Les modalités proposées sont conformes aux recommandations et objectifs des autres DIUST enseignés en France, selon l'initiative des universités de Strasbourg, Lille et Rouen.

La loi El Khomri a donné aux IDEST la possibilité de faire les visites d'embauches et de suivi des salariés sans risque particulier, appelées désormais VIP (Visites d'Information et de Prévention).

— Objectifs

- Connaître et comprendre le milieu du travail, le cadre juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail, issu des lois de 2011 et de 2016 relatives à la modernisation de la Santé au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels y compris la mise en place des visites d'information et de prévention (VIP).
- Connaître et comprendre les interrelations entre travail et santé humaine afin de travailler en collaboration avec les médecins du travail à la préservation de la santé des salariés.
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans les entreprises.
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- Être capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- Valoriser les compétences requises.

— Public visé

Titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier français ou européen.

Conditions d'accès à la formation :

- Être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir réaliser un stage de 420 heures (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire
- Être encadré par un médecin ou un IDE spécialisé en santé au travail (titulaire du DIUST ou d'une licence en santé au travail) pendant l'année universitaire



Mise à jour | Octobre 2020 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

Programme

ENSEIGNEMENT THEORIQUE (156 H)

Module 1 (26 H) : Bases législatives et réglementaires/Le monde de l'entreprise.

- Rennes

Bases réglementaires de l'action en milieu de travail. Rôles des intervenants en santé au travail. Nuisances physiques : Bruit, Audition. La notion de danger et de risque.

Module 2 (19,5 H) : Fondamentaux sur les risques professionnels.

- Angers

Méthodologie des actions en milieu de travail. Les vaccinations. La biométrie. Le monde de l'entreprise. Les

Fiches d'entreprise. Une méthodologie de l'étude de poste.

Module 3 (26 H) : Apprentissages des pathologies en lien avec l'activité professionnelle.

- Brest

Point sur le TA1 et méthodologies pour le TA2. Les protocoles d'urgence : place de l'Infirmier en santé au travail (IST). Des indicateurs de santé au travail. Les pathologies respiratoires / EFR. Les dermatoses professionnelles. La vision. Le travail de nuit et les horaires atypiques. La sociologie des IST.

Module 4 (26 H) : Suite de l'apprentissage des pathologies en lien avec l'activité professionnelle. Bases de l'entretien infirmier.

- Rennes

Les pneumoconioses et SPP. Notions de toxicologie. Compléments sur la législation. L'audition. L'éclairage. Le risque électrique. L'entretien infirmier

Module 5 (32, 5 H) : Bases en ergonomie. Populations particulières. Maintien dans l'emploi. Addictions en milieu de travail.

- Angers

Notions d'ergonomie. Le travail sur écran. Les troubles musculo-squelettiques. Spécificités du monde agricole. Les situations de handicap. L'entretien infirmier niveau 2. Les addictions (hors tabac)

Module 6 (26 H) : Psychopathologies du travail. Régimes particuliers.

- Brest

Les Fonctions publiques. Les Ambiances. Introduction à la psychopathologie professionnelle. Le tabac en entreprise. L'entretien infirmier niveau 3.

STAGE

Pour les candidats ne travaillant pas dans un service de santé au travail, un stage pratique d'une durée de 3 mois (420 heures) est obligatoire dans un service de santé au travail (3 périodes de 1 mois idéalement) pendant l'année universitaire.

Périodes de stage préconisées :

- Janvier/février
- Avril
- Mai/juin

Travaux d'application : 8 mars, 10 mai et 30 août.

À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 156 heures
- Calendrier : 6 modules de janvier à septembre. Début les lundi à 14h et fin les vendredi à 12h30. Examen écrit en novembre. Soutenance orale d'une journée entre le 11 et le 15 octobre.
- Lieux de formation : Angers, Brest et Rennes
- Validation : assiduité aux enseignements, examen écrit (6 questions rédactionnelles portant sur chacun des 6 séminaires), validation des 3 travaux d'application (TA)

Modalités pratiques :

- Candidature : en ligne sur le site de l'Université d'Angers jusqu'au 15 octobre
- Début de la formation : janvier
- Nombre d'inscrits : 20 maximum par Université
- Coût de la formation : 3780 euros (+ droits universitaires)

Visitez notre site



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr